

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-573784

47561

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 517 Société : _____

☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☐ Autre

Nom & Prénom : BENABDALLAH Abdelali

Date de naissance : 29/05/1946

Adresse : 76 Bd. grande Ceinture Ann. Ain C. ANASSAR CA

Tél. : 0659125586 Total des frais engagés : 2104,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Youssef D... CARDIOLOGUE 100 Bd. Oum El Hassan Casablanca - Tél: 06 22 33 86 00

Date de consultation : 11/11/2020

Nom et prénom du malade : Benabdallah Abdelali Age : 74 ans

Lien de parenté : ☒ Lui-même ☐ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel au médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ANASSAR CA

Signature de l'adhérent(e) : _____

13 NOV. 2020

ACCUSE

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11.11.2020		51 + 16	300,00	INF : 941572214 Dr. Youssef CARDIOLOGUE 100 Bd. Corniche - Hammam

Dr. Youssaf
CARDIOLOGUE
100 Bd. Cornil - 91000 Evry - Massena
Cachan - Tel. 05 22 55 86 00

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	11/11/2020	1804,80 M

Thématique de l'Espe

[illegible]

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX	
				MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION	
				FIN D'EXECUTION	
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX	
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ——— G B 00000000 00000000 35533411 11433553			MONTANTS DES SOINS	
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel. Thérapeutique. nécessaire à la profession				
					DATE DU DEVIS
					DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Youssef DRISSI

Spécialiste des maladies
du Cœur et des Vaisseaux

الدكتور يوسف الإدريسي

القلب والشرايين

تغذية باريك

بالألوان

LOT : 200581
UT AV : 10/2022
PPV : 69,00DH

LOT : 200581
T AV : 10/2022
PV : 69,00DH

LOT : 200581
UT AV : 10/2022
PPV : 69,00DH

LOT : 200581
UT AV : 10/2022
PPV : 69,00DH

NOVARTIS
PPV : 273,00 DH

NOVARTIS
PPV : 273,00 DH

Casablanca, le

NOVARTIS
PPV : 273,00 DH

NOVARTIS
PPV : 273,00 DH

LOT : 200581
UT AV : 10/2022
PPV : 69,00DH

LOT : 200581
UT AV : 10/2022
PPV : 69,00DH

$$273 \times 4 = 1092^m$$

$$68,90 \times 3 = 206,70^m$$

$$69 \times 6 = 414^m$$

$$30,70 \times 3 = 92,10^m$$

$$TOTAL = 1804,80^m$$

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Kardégic 75 mg, sac
P.P.V : 30,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Kardégic 75 mg, sac b
P.P.V : 30,70 DH

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1,
Ain sebaâ Casablanca
Kardégic 75 mg, sac b 30
P.P.V : 30,70 DH

6 118000 061847

أم الربيع - إقامة
Olyclinique CNSS

mail : ydrissi@hotmail.com - Urgence

68,90

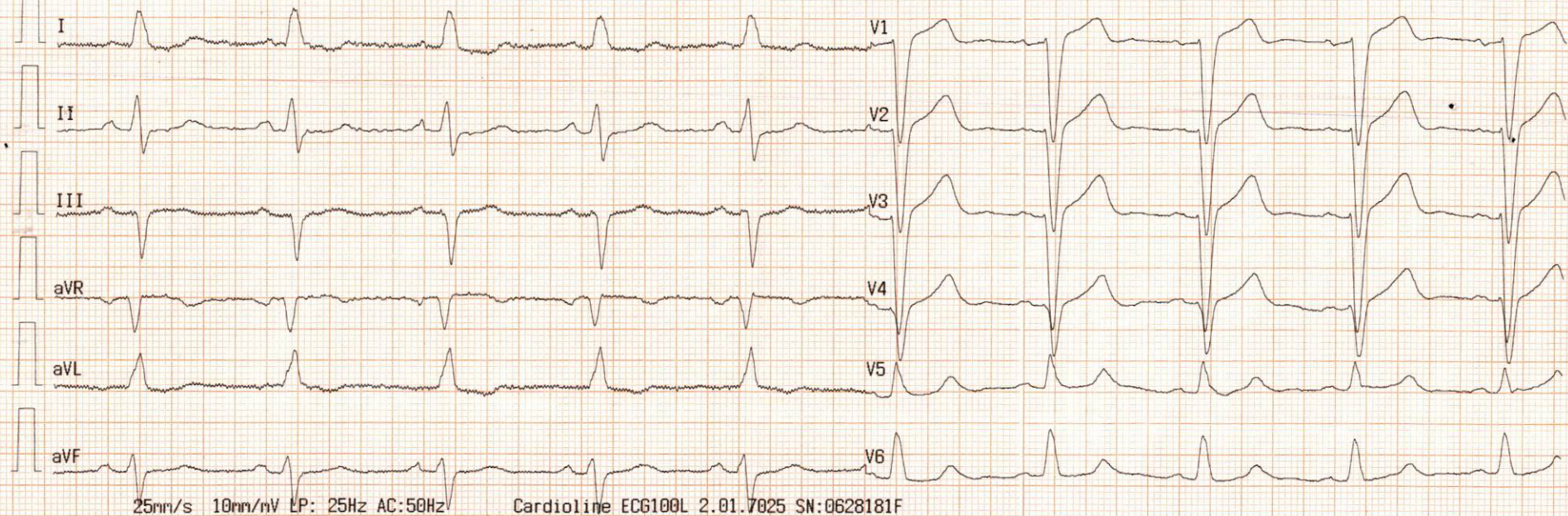
68,90

68,90

Brown Abdullah ID: 0300744

11/11/2020 11:10:00

63 bpm



66010055

CARDIOLINE

36.08